

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 23 MARS 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-trois mars à vingt et une heures, le conseil municipal de la commune de Marignac-Lasclares, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Gérard CAPBLANQUET, Maire.

Présents : BONTE Maryse, COMPAN Franck, DOUSSIN Christophe, CAPBLANQUET Gérard, ROUANET Claudie, TOURNIER Joël, DURANT Sandrine, GOSSET Aurélie.

Absents excusés : AGBOTON Anicet, AMBROSI Sébastien,

Date de la convocation : 18/03/2017

Secrétaire de séance : ROUANET Claudie

Ordre du Jour :

- 1 – Vote des comptes de gestion et comptes administratifs 2016 (communal, CCAS et Assainissement)
- 2 – Affectation de résultat 2016
- 3 – Communauté de communes : approbation du pacte fiscal et financier
- 4 – Préparation du budget 2017
- 5 – Vente définitive de la parcelle cadastrée AB109
- 6 – Informations diverses
- 7 – Questions diverses

1 – Vote des comptes de gestion et comptes administratifs 2016 (communal, CCAS et Assainissement)

Présentation des Comptes administratifs :

Monsieur le Maire quitte momentanément la séance après avoir donné la parole à Monsieur Christophe DOUSSIN, maire-adjoint, qui présente à l'assemblée délibérante l'état des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement réalisé durant l'année 2016. Les résultats sont les suivants :

*Assainissement :

FONCTIONNEMENT				INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé
0	0	0	0	23 000	1 200	23 000	23 000

Résultat de l'exercice :

Excédent	Déficit	Excédent	Déficit
		21 800	

*CCAS :

FONCTIONNEMENT				INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé
604	0	604	0	0	0	0	0
Résultat de l'exercice :							
Déficit		Excédent		Déficit		Excédent	
		604				0	

*Communal :

FONCTIONNEMENT				INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé
462 720	184 586.08	462 720	253 399.34	192 237	89 445.76	192 237	94 238.67
Résultat de l'exercice :							
Déficit		Excédent		Déficit		Excédent	
		68 813.26				4 792.91	

Résultat de clôture :

Résultat 2015

219 630.89 21 484.54

Résultat 2016

288 444.15 16 691.63

Total général

288 444.15 – 16 691.63 = **271 752.52 €**

Délibérations n°16-2017, 18-2017 et 20-2017

Présentation des comptes de gestion :

Monsieur le Maire réintègre la séance et indique à l'ensemble des conseillers municipaux la corrélation entre les comptes administratifs, établis par la commune, et les comptes de gestion, établis par le trésorier principal : aucune différence n'étant relevée, les comptes de gestion 2016 communal, CCAS et assainissement sont approuvés par l'ensemble des conseillers.

Délibérations n°15-2017, 17-2017 et 19-2017

2 – Affectation de résultat 2016 :

Afin d'établir le budget 2017, il est nécessaire d'affecter le résultat 2016.

Monsieur le maire propose de reprendre les résultats suivants :

- en fonctionnement (002) : + **271 752.52 €** (soit 288 444.15 - 16 691.63)
- en investissement (001) : - **16 691.63 €**

Après discussion, les conseillers décident de reporter les montants ci-dessus définis au budget primitif 2017 en fonctionnement et en investissement.

Délibération n°21-2017

3 – Communauté de communes : approbation du pacte fiscal et financier

La Communauté de Communes Cœur de Garonne (3CG) a été créée au 1^{er} janvier 2017, création issue de la fusion des Communautés de Communes du Canton de Cazères, de la communauté de Communes du Savès et de la Communauté de Communes Louge et Touch.

Les taux d'imposition de la nouvelle intercommunalité sont issus du calcul des taux moyens pondérés des EPCI fusionnant, corrigé du financement des compétences dans les taux d'imposition.

Dans ce cadre, la correction des attributions de compensation de la commune s'établit à -16 169 €, ce qui, compte tenu des attributions de compensation provisoires notifiées avant le 15 février 2017, porterait le montant de l'attribution de compensation de la commune à -37 554 €.

Il est demandé au conseil municipal :

- De valider le nouveau montant d'attribution de compensation de la commune à compter de l'année 2017, soit -37 554€ ;
- D'approuver le pacte fiscal et financier et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Après discussion, les conseillers municipaux décident, à l'unanimité :

- De valider le nouveau montant de l'attribution de compensation de la commune de Marignac-Lasclares à compter de l'année 2017, soit -37 554 € ;
- D'approuver le pacte fiscal et financier et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Délibération n°22-2017

4 – Préparation du budget 2017 :

L'ensemble des conseillers municipaux élaborent le projet du budget 2017 : le vote définitif sera établi dès lors que les différentes dotations et participations seront connues.

5 – Vente définitive de la parcelle cadastrée AB109 :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que, par délibération n°24/2015 en date du 05 novembre 2015, la commune a décidé de détacher une bande de terre de la parcelle AB 10, d'une surface de 116 m², afin de la rétrocéder au propriétaire de la maison attenante pour faciliter l'accès à ses dépendances, ladite parcelle initiale ayant été acquise par la commune au prix de 32.77 € le m².

Monsieur le Maire demande l'accord du conseil municipal afin de finaliser le projet, soit procéder à la vente de cette parcelle de 116 m² au propriétaire, Monsieur DASTUGUE, pour le prix de 32.77 €, soit 3 801.32 €.

Après discussion, les conseillers municipaux décident, à l'unanimité :

- De donner leur accord sur la vente de la parcelle détachée, nouvellement numérotée AB 109, d'une surface de 116 m², à Monsieur DASTUGUE ;
- De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette vente.

Délibération n°23-2017

6 – Informations diverses :

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux une proposition de formation « premier secours » et utilisation d'un défibrillateur pour la population municipale.

Une information municipale sera diffusée pour inscription.

7 – Questions diverses :

Néant

Toutes les questions soumises à l'ordre du jour étant débattues,

La séance est levée à 23h00

Pour copie conforme